

Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour enfant mineur

Par **murielle76**, le **14/10/2008** à **22:10**

j'ai été comdamné a versé une pension alimentaire pour enfant mineur a mon ex amie en 1991 maintenant mon enfant a 18 ans , est toujours domicilié chez sa mère, mais est plus souvent chez son copain et chez moi
est ce que je, peux arrêter de verser la pension a sa mamman, si non est ce que je peux verser la pension a mon enfant directement
cordialement